



DES ELUS PROCHES DE VOUS

Afin de maintenir un dialogue régulier avec les Buxéens, les élus et élus de la commune vont tenir régulièrement à partir du mois de juin des **permanences sur rendez-vous**. Les élu(e)s se mettent à votre disposition pour vous écouter, répondre au mieux à vos questions, discuter des réalisations et projets qui concernent votre commune et recueillir votre avis. Vous pourrez exposer des problématiques personnelles ou générales liées à votre vie au sein de la commune.

Les permanences auront lieu en mairie, deux fois par semaine : les lundis de 18h00 à 20h00 et les samedis de 10h00 à 12h00. **Les rencontres se feront uniquement par rendez-vous** auprès du secrétariat du Maire : par téléphone au 01.64.91.92.93 (tapez 5) et par mail mairie@boissy-ssy.fr.

La première aura lieu le samedi 4 juin. Ensuite, les prochains rendez-vous possibles sont : samedi 11, lundi 13, samedi 18, lundi 20, samedi 25 et lundi 27 juin. Ces temps vous sont dédiés, n'hésitez pas à vous en saisir.

La Municipalité a également décidé de mettre en place des **réunions publiques sur la commune**.

Les réunions publiques sont ciblées par quartiers (les quartiers reprennent la sectorisation des bureaux de vote). Elles auront lieu pour :

- ⇒ Le bureau 1 : **jeudi 9 juin à 20h00** à la Grange aux Anneaux
- ⇒ Le bureau 2 : **vendredi 17 juin à 20h00** à la salle de l'ancien CLE (rue des écoles)
- ⇒ Le bureau 3 : **vendredi 1^{er} juillet à 20h00** à la salle Pablo Neruda

CCEJR VOTRE COMMUNAUTE DE COMMUNES - SITUATION ET PERSPECTIVES

Le budget de la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde pour l'année 2022 a été adopté lors du Conseil Communautaire du mercredi 13 avril 2022. Les élus majoritaires de Boissy Sous Saint-Yon qui vous représentent au Conseil Communautaire se sont abstenus lors du vote des différents éléments de ce budget et ont justifié cette position par une déclaration que vous retrouverez en intégralité ci-après.

Vous avez reçu dans vos boîtes aux lettres une communication de la CCEJR vous présentant les compétences qui lui ont été transférées par les communes membres(*), son mode de fonctionnement, sa situation financière, le budget 2022 et ses perspectives. Le Président de la CCEJR a souhaité compléter cette présentation par des réunions publiques dans les communes membres dont une se tiendra à Boissy Sous Saint-Yon

VENDREDI 10 JUIN 2022 A 19 HEURES

SALLE DE LA CANOPEE

REUNION PUBLIQUE CCEJR - BUDGET 2022 BILAN ET PERSPECTIVES

Les élus de Boissy Sous Saint-Yon pourront à cette occasion vous donner des précisions sur leur vision et leur position au sein de la CCEJR.

Compte tenu de l'importance des compétences exercées par la CCEJR et de l'impact de la fiscalité qui lui est propre, il est important que les Buxéennes et Buxéens participent à cette réunion et débattent avec le Président de la CCEJR et leurs représentants de la situation de l'intercommunalité, de ses perspectives et des conséquences sur la vie locale.

(*) Le transfert des compétences est adopté par le Conseil Communautaire à la majorité qualifiée de ses membres.

DECLARATION DES ELUS MAJORITAIRES DE BOISSY SOUS SAINT-YON AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 13 AVRIL 2022 POUR LE VOTE DU BUDGET 2022.

Monsieur le Président, Chers collègues,

Les élus de la municipalité de Boissy Sous Saint-Yon ont souhaité vous communiquer la présente contribution écrite aux débats du Conseil Communautaire sur le budget 2022 afin d'expliquer leur vision et le vote qui sera le leur.

Le budget et les mesures fiscales associées qui sont soumis aujourd'hui à notre vote constituent un budget de compromis, donc ni totalement satisfaisant par rapport aux besoins de notre intercommunalité et encore moins par rapport à ceux de notre commune, ni totalement insatisfaisant compte tenu de notre situation économique. Cet exercice budgétaire, par nature compliqué, est aujourd'hui rendu plus difficile par la situation et les perspectives financières du fait de la diminution substantielle des recettes fiscales.

Il est nécessaire de rappeler que les importantes recettes fiscales d'origine économique ont permis à la CCEJR de financer pendant 4 ans :

- Des prises de compétences importantes
- Des services communs mutualisés sans contrepartie des communes
- Des charges normalement supportées par les communes

Nos concitoyens, et sans doute certains élus, n'ont pas pris conscience ou n'ont pas été suffisamment informés de l'importance de ces décisions sur les finances communales et sur les services rendus et des risques que ces décisions pouvaient générer pour les années suivantes.

Aujourd'hui, la CCEJR est selon nous, en difficultés financières du fait de

- la diminution substantielle des recettes fiscales d'origine économique, liée à
 - ◇ une cause structurelle par le désengagement progressif de RENAULT LARDY, principal contributeur. Diminution impossible à compenser de par son importance.
 - ◇ une cause conjoncturelle économique qui pèse sur les marges des entreprises. Diminution dont la durée est difficilement prévisible, qui ne pourra être compensée qu'avec une meilleure conjoncture et l'implantation de nouvelles activités sur le territoire.
- Du coût sans cesse croissant de la collecte et du traitement des ordures ménagères, dont nous savons qu'il va encore augmenter.

Absorber ces diminutions ou surcoûts est aujourd'hui compliqué pour notre Communauté de Communes parce que :

- Les communes se sont habituées à cette prise en charge qui allégeait leur propre budget
- Les prises de compétences et les services communs se sont traduits par des charges fixes difficiles à réduire dans les proportions nécessitées par la situation sans réduire les services délivrés.

Ce budget 2022 est donc un budget de compromis nécessaire pour que la CCEJR puisse, pour cette année, assumer les compétences prises et les services communs, terminer les chantiers de voirie engagés et les opérations bâtementaires et engagées au Plan Pluriannuel d'Investissements.

Dans un esprit solidaire, constructif et optimiste, nous ne nous opposerons pas à ce budget que nous qualifierons de budget défensif pour ne pas hypothéquer l'avenir de notre Communauté de Communes, et ce malgré les mesures fiscales et tarifaires qui vont peser sur les ménages et vont s'ajouter aux nombreuses augmentations de charges qu'ils subissent déjà par ailleurs.

Nous ne voterons donc pas contre mais nous nous abstiendrons.

Nous nous contenterons de nous abstenir parce que ce budget 2022 s'accompagne d'un engagement fort du Président et de l'ensemble des Maires de travailler dès le mois prochain sur la définition de notre intercommunalité et d'arrêter une véritable stratégie pour les années à venir.

- Que voulons-nous faire ensemble ?
- Que pouvons-nous faire collectivement avec les ressources et forces dont dispose chacune de nos communes ?
- Que pouvons-nous faire avec les moyens financiers dont nous disposerons de façon pérenne ?
- Que pouvons-nous faire pour augmenter significativement et durablement ces moyens ?
- Que pouvons-nous faire pour réduire durablement nos charges ?

Cette démarche constitue, à nos yeux, une étape importante, pour ne pas dire vitale, de la vie de notre intercommunalité qui nécessite que chacun de ses membres se positionne sur les orientations qu'il souhaite lui donner.

La commune de Boissy Sous Saint-Yon aborde cet exercice avec l'état d'esprit constructif nécessaire pour :

- Envisager un fonctionnement pérenne pour les années à venir en anticipant, autant que faire se peut, les évolutions
- Adapter les structures, les moyens et les charges de notre intercommunalité aux ressources durables qui seront les siennes
- Ne pas continuer à alourdir la pression fiscale qui pèse sur les ménages et sur les entreprises
- Conserver et sur certains sujets augmenter la solidarité entre nos communes
- Laisser des marges de manœuvre suffisantes à chaque Conseil Municipal pour lui permettre de mettre en œuvre la politique et les orientations pour lesquelles ils ont été élus.
- Permettre à notre commune de Boissy Sous Saint-Yon de bénéficier des services et des équipements décentes qu'une commune de 4000 habitants est en droit d'attendre.

Nous ne voulons pas que :

- Le résultat du travail de redéfinition de notre intercommunalité se traduise par un statu quo en termes de compétences, de services communs et donc de structures avec à la clé une nouvelle augmentation d'impôts et taxes.
- De nouveaux services communaux qui fonctionnent soient transférés avec une perte de maîtrise et de proximité qui conditionnent leur réussite
- Que des services et équipements présents dans notre commune soient déplacés dans d'autres communes et que nos concitoyens soient obligés de faire plusieurs kilomètres pour continuer à pratiquer leur activité à laquelle ils avaient accès au sein même de la commune.
- Que nous n'ayons aucune visibilité et temporalité sur la rénovation ou le remplacement d'équipements de compétence intercommunale nécessités par une vétusté plus qu'avancée ou une configuration aujourd'hui inadaptée.

BOISSY SOUS SAINT-YON est membre à part entière de la CCEJR, que les Buxéennes et Buxéens ont choisi démocratiquement d'intégrer il y a maintenant 5 ans et entend bien y assumer pleinement son rôle.

Nous ne souhaitons pas revenir sur le passé. Ce qui est fait est fait et il est toujours plus facile de refaire l'histoire une fois qu'elle s'est déroulée. Pour autant, il importe de tenir compte de ce passé pour ne pas renouveler les mêmes « erreurs » et mettre en place une stratégie pérenne tenant compte de la situation actuelle et des prévisions.

UN BUDGET 2022 VO ET SANS HAUS

Le 7 avril dernier, le Conseil municipal a voté le budget de la ville pour l'année 2022. Cette validation permet d'acter les orientations prises par les différentes commissions et d'engager les actions avec les services municipaux. Malgré le contexte de crise sanitaire et la conjoncture économique qui nous contraignent à la prudence, ce budget se veut ambitieux et cohérent avec les engagements pris.



Le budget d'une commune comporte deux parties :

La section de fonctionnement qui regroupe les dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement de la collectivité.

En dépenses : les charges à caractère général, les charges de personnel, les subventions, les intérêts de la dette, les contributions au fonds de péréquation et de solidarité.

En recettes : les produits des services et du domaine, les subventions, les impôts et taxes.

Le budget de fonctionnement pour l'année 2022 s'élève à 3,6 millions d'euros.

La section d'investissement comporte les dépenses et recettes destinées à l'achat de biens (corporels ou incorporels) sur du long terme (dépenses construction, travaux de réhabilitation, études, licences ; recettes reçues de subventions, de l'autofinancement...)

En dépenses : les travaux, les constructions, les acquisitions et le remboursement de la dette

En recettes : les subventions, l'emprunt et l'autofinancement (solde excédentaire de la section de fonctionnement).

Le budget d'investissement pour l'année 2022 s'élève à 2,2 millions d'euros.



Un budget voté à l'unanimité !

Conjuguant un programme d'investissements "prudent" compte tenu de la conjoncture et une maîtrise des dépenses de fonctionnement, le budget 2022 a recueilli l'assentiment général des élus, sans exception.

Il prévoit un maintien de la fiscalité et des investissements ciblés permettant de continuer d'améliorer les services et le cadre de vie de notre commune.



Quelques Chiffres

Budget Total de la Ville

5,8 M€

Budget Investissement

2,2 M€

Budget Fonctionnement

3,6 M€



Une fiscalité maîtrisée : pas de hausse d'impôts !

Pour répondre aux engagements de campagne pris en 2020 et malgré une conjoncture économique tendue, la fiscalité reste inchangée par rapport à l'année précédente.

Taxe sur le Foncier Bâti

Qui est concerné ?
Tous les propriétaires d'un bien immobilier (particulier ou entreprise) au 1er janvier

25%

Taxe d'habitation

Le taux voté par la commune de Boissy est de 16%

16%

Taxe sur le Foncier non Bâti

Qui est concerné ?
Les terres et les serres affectées à une exploitation agricole, les carrières, mines et tourbières, les étangs...

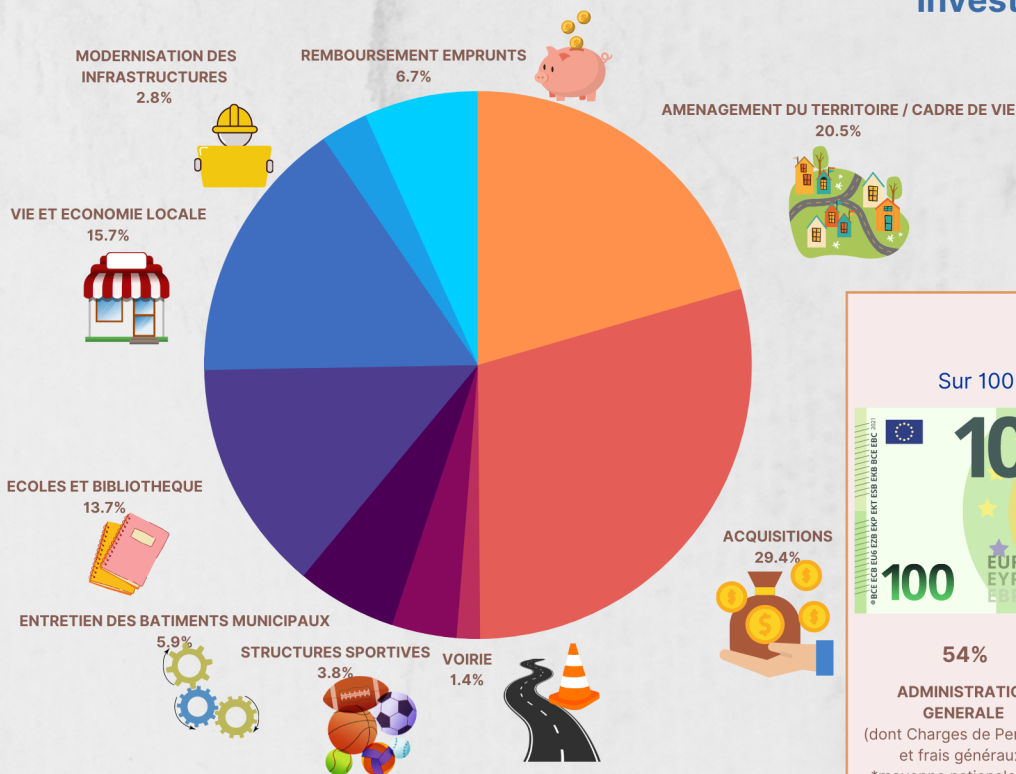
90%

NOTE A L'UNANIMITE AUGMENTATION D'IMPOTS



Dépenses d'investissements 2022

Répartition par secteur des dépenses d'investissement

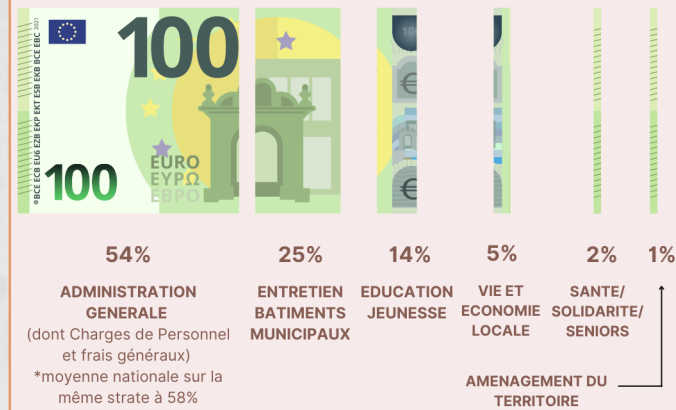


Focus

Investissement / Fonctionnement 2022

Dépenses de fonctionnement 2022

Sur 100 euros, combien son investit par secteur ?



La paroles aux élus :

"L'année 2021 a été marquée par une situation sanitaire difficile, rythmée par des contraintes organisationnelles importantes lors des périodes de confinement mais également en dehors lors de périodes de télétravail renforcées suite aux mesures gouvernementales.

Cette année a été celle de la finalisation de la restructuration des services de la municipalité et des recrutements jugés nécessaires par l'équipe municipale élue en 2020 (ASVP, comptable, agent chargé de la gestion bâtiminaire).

La prospective 2022-2025 est basée sur la volonté de préserver les marges en termes d'autofinancement, pouvoir engager les investissements nécessaires au bon développement de la commune, maintenir la fiscalité et maîtriser l'endettement de la commune.

La conjoncture fait peser des incertitudes majeures sur les budgets des collectivités locales et le budget de Boissy n'y échappera pas.

Il convient de rester très prudent sur les perspectives 2022 et sur le mandat qui seront nécessairement impactées par la conjoncture que nous vivons depuis 2 ans et par ses développements à venir.

Une gestion prudente qui se traduira par la maîtrise des dépenses de fonctionnement bien qu'elles soient très liées à l'augmentation des prix de l'énergie et la mise en œuvre d'un programme d'entretien bâtiminaire complet, la modernisation des procédures internes de traitements par le biais d'une dématérialisation des procédures et la gestion des ressources de la commune en adéquation avec nos capacités financières, en continuant d'améliorer le niveau et la qualité des services proposés".

Francis IBOUADILENE

Maire adjoint en charge des
Finances et du Budget



ELECTIONS LEGISLATIVES 12 ET 19 JUIN 2022 - APPEL A PARTICIPATION

Les élections législatives se dérouleront les dimanches 12 et 19 juin. Les bureaux de vote seront ouverts de 8h00 à 20h00.

A cette occasion, la ville vous invite à participer à ce temps fort de la démocratie en tant qu'assesseur le 19 juin. Chaque bureau de vote doit être tenu par un Président, assisté de deux assesseurs titulaires et un secrétaire.

QUEL EST LE RÔLE DE L'ASSESEUR ?

L'assesseur bénévole (Article R44 du Code Électoral) participe au déroulement des opérations électorales dans le bureau de vote pour lequel il est assigné. La répartition des tâches qui leur incombent durant la journée se fait à l'ouverture du bureau de vote. Ils sont généralement chargés :

- de contrôler et faire signer la liste d'émargement
- d'apposer sur la carte électorale le timbre portant la date du scrutin
- de suppléer ou d'assister le Président et procéder au contrôle d'identité des électeurs
- de participer à la clôture du scrutin et au dépouillement des votes.

QUELLES SONT LES MODALITÉS DE PRÉSENCE ?

Deux plages de permanence sont à couvrir :

⇒7h45 - 13h45

⇒13h45 - 20h00

ATTENTION : Les personnes qui seront présentes le matin à 7h45 devront impérativement être présentes à 19h45 pour le comptage des enveloppes ainsi que la signature des procès-verbaux.

COMMENT S'INSCRIRE POUR ÊTRE ASSESEUR BÉNÉVOLE ?

Vous avez jusqu'au 8 juin 2022 par mail à l'adresse elections@boissy-ssy.fr en précisant votre nom, votre prénom et l'horaire souhaité.

NOUS VOUS REMERCIONS POUR VOTRE PARTICIPATION

LES FAITS - LA LOI

Une famille de citoyens voyageurs s'est installée sur une pelouse communale sans porter atteinte ni à la sécurité, ni à l'ordre public.

Cela a provoqué des réactions et des jugements, qui nécessitent des précisions.

La loi ne permet pas l'expulsion de ces citoyens avant 3 semaines, dès lors qu'ils ont décroché leurs caravanes.

M. le Maire n'a pas donné d'autorisation, une conciliation a été entamée à sa demande dès le constat, par les gendarmes et l'élue au social.

Dès le lendemain 8h, le maire et l'ASVP se sont assurés de l'absence de nuisance ou de conflit et la rentrée scolaire s'est bien passée sans qu'aucune remarque ne soit énoncée.

A 9h M. le Maire, en présence du médiateur de la Préfecture, a insisté auprès de citoyens voyageurs encore sur le respect des lieux, des personnes, et de l'environnement tout en fixant de façon impérative la date de départ.

Date maximale fixée au jeudi 19 en tenant compte d'un rendez-vous médical à l'Hôpital de Garches fixé pour une personne âgée

Ce dialogue constructif s'est déroulé sans problème, les occupants ont accepté les limites et les contraintes imposées, et ont proposé une indemnité à la commune.

Finalement, leur départ a pu être avancé à lundi matin, le rendez-vous étant aussi avancé sur le plan hospitalier.

EVENEMENT. 2ème édition du Vide-Maisons !

Plus de 130 participants !



Samedi 11 et dimanche 12 juin de 10h à 18h, ce sont plus de 130 sites sur l'ensemble de la commune qui ont répondu présents pour ce Vide-Maisons géant.

Nous vous rappelons que l'exposition ne peut se faire sur l'espace public (trottoirs, rues, impasses...) et que l'évènement est interdit aux professionnels.

Le 1er tour des élections législatives se déroulera le dimanche 12 juin. L'occasion d'une belle balade citoyenne dans notre village.

Vous pouvez retrouver l'ensemble des sites sur le plan présent dans ce Boissy Infos. Il sera également disponible sur le site de la mairie.

Un kit signalétique permettant d'identifier plus facilement les sites participant à l'opération sera mise à disposition des inscrits.

Pour les personnes ayant souhaité exposer à l'Espace Pasteur afin de bénéficier d'un site plus central, nous reviendrons vers vous afin de vous donner les modalités d'installation.



Infos Pratiques :

Où ? Dans tout le village, plus de 130 sites présents
Quand ? 11 et 12 juin de 10h à 18h
Conservez bien le petit plan présent dans ce Boissy Infos afin de pouvoir déambuler plus facilement dans les rues le jour de la manifestation.
Que contiendra le kit pour les participant ? Le kit sera composé d'un ballon afin de mieux vous identifier dans votre rue ainsi qu'une affiche vous permettant de préciser quel(s) jour(s) sera ouvert votre site. Le kit sera disponible dès le 01 Juin en mairie.
Petite astuce : positionnez votre affiche et votre ballon quelques jour avant afin de faire un peu de pub !

MUSIQUE. Concert à l'église St Thomas B.

Rendez-vous le 10 Juin.

Le conservatoire Communautaire de Boissy-sous-Saint-Yon vous donne rendez-vous à l'**église St Thomas Becket, vendredi 10 juin à 20h**, pour un concert de la chorale adulte et de la classe chant lyrique.
Un moment de poésie dans un cadre unique !
Emotion garantie.



A RETENIR. Le Père Noël est de retour !

Noël toujours plus féérique

BOISSY FÊTE NOËL revient samedi 10 et dimanche 11 décembre !

Dans le cadre d'un week-end de festivités autour de Noël, la **Municipalité de Boissy-sous-Saint-Yon** et l'**Association CREABOISSY** organisent un marché de Noël avec comme thématiques :

- **Un Marché Artisanal** : vente de créations artisanales.
- **Un Marché Gourmand** : destiné à promouvoir les produits du terroir, gastronomiques et artisanaux.

Tout au long de ce week-end ponctué d'évènements festifs, des spectacles et des animations seront proposés autour de ces marchés avec notamment l'arrivée de la parade de Noël le samedi, des animations pour les enfants sur les 2 jours et la présence de la maison du Père Noël.



L'année dernière, plus de 2000 visiteurs se sont rendus sur le village de Noël.

Nous vous proposons de participer à cette manifestation et si vous le souhaitez, de tenir un stand. Tous les participants sont les bienvenus...alors n'hésitez plus !



Infos Pratiques :

Pour le marché gourmand : formulaire disponible en **mairie** ou sur <http://www.boissy-ssy.fr/>
Pour le marché artisanal : formulaire disponible par mail creaboissy91@gmx.fr ou au **06 88 64 51 24**.

SPORT. 1ère Edition du Tacot et la Renarde

A vos marques, prêts...

La 1ère Edition du Tacot et la Renarde, trail de 11,5km et 23km qui partira de Boissy, traversera les communes de St Yon, Breux - Jouy, St-Chéron, et St-Sulpice de Favières pour revenir sur Boissy verra le jour cette année le **17 Septembre** (départ à 17h).
Dans un environnement mixant traversé de petits villages et verdure., nous vous invitons à vous inscrire dès maintenant.



Infos Pratiques :

Inscriptions : www.letacotetlarenarde.fr ou letacotetlarenarde.fr
Informations : letacotetlarenarde91@gmail.com

Fête de la Musique

SAMEDI
25
JUN
2022

ESPACE PASTEUR
(ancien cimetière)

QUELLE PROGRAMMATION !

La Fête de la Musique est de retour ! Réservez dès maintenant votre soirée du 25 Juin !

La Municipalité vous propose 4h de show avec une programmation musicale de qualité sur une scène de 50m² équipée de son et lumières pour toujours plus d'ambiance et qui sera située au cœur de Boissy (espace Pasteur - ancien cimetière). Restauration sur place avec la présence de Ravito Gourmand !

A partager en famille et entre amis !

19H00

ROCK

18H00

Conservatoire
de **Boissy**



CONSERVATOIRE

Composé de 10 musiciens,
concert classique de 30mn
pour ouvrir la soirée en
douceur.



CODE 507

Groupe de reprises pop rock,
composé d'un batteur, d'un
guitariste, d'un bassiste et
d'une chanteuse.
Ambiance garantie !

20H00

VARIETE

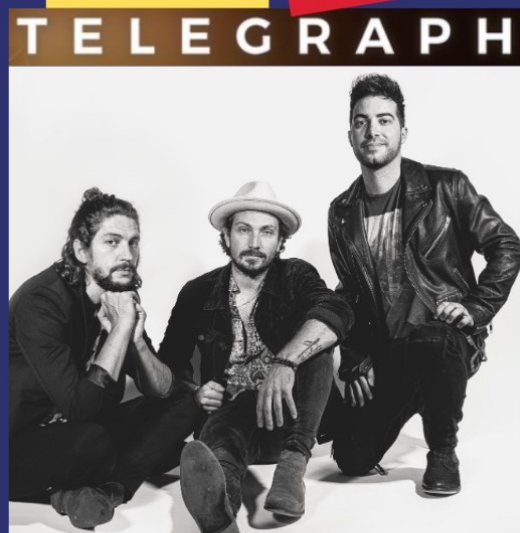


O C'EST NOUS

Le vent marin souffle leur pop-folk solaire jusque sur les scènes de France, notamment en première partie des concerts de Amir ou encore en ouverture de Zéniths pour Boulevard des Airs. Escale à Boissy prévue pour cette Fête de la Musique 2022 ! Générosité et rythmes solaires garantis ! Un secret à vous partager : elles viennent d'Essonne.

21H30

ROCK / POP



TELEGRAPH

Telegraph incarne une musique vivante faite pour nous rassembler. Pop, rock, folk, électro... le tout en anglais, les trois complices rêvent d'une musique colorée et sans frontières. Plus de 4 millions d'écoutes pour leur premier album ! Un moment mémorable pour clôturer cette soirée ! A ne pas rater !

**RESTAURATION
SUR PLACE**



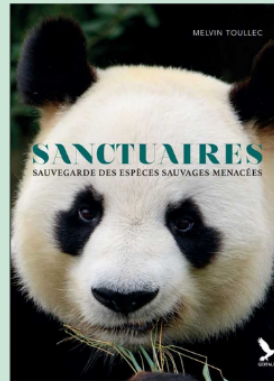
**PENSEZ A PRENDRE
DE QUOI VOUS
INSTALLER**

Partez à la découverte de "SANCTUAIRES" de Melvin TOULLEC



« Je m'appelle Melvin, j'habite Boissy et je suis passionné d'animaux depuis mon plus jeune âge. J'aimerais partager avec vous ma nouvelle aventure ! Après plus d'un an et demi, rythmé par de nombreuses visites au zoo et de longues journées d'écriture, je suis fier de vous annoncer que mon livre, sur les espèces menacées présentes dans les parcs zoologiques, est disponible.

Ce livre, édité par les éditions GERFAUT, vous invite à un voyage aux quatre coins du monde pour découvrir une quarantaine d'espèces menacées ainsi que les programmes de conservation qui leur sont dédiés. Il est illustré avec mes photos prises au cours de visites dans les parcs zoologiques.



les librairies, les Fnac et les librairies en ligne. »

Vous pouvez le découvrir en consultation à la bibliothèque de Boissy sous St Yon.

J'espère que ce livre vous plaira ! N'hésitez pas à le faire connaître au plus grand nombre !

Si vous êtes intéressés pour l'acquérir, n'hésitez pas à me contacter par mail :

melvintoullec.photographie@gmx.fr

Il est également disponible dans les boutiques de nombreux zoos français,



La Municipalité tenait à féliciter Melvin pour ce très bel ouvrage ! Des photos sublimes, des informations éclairées, qui font de cet ouvrage, une déclaration d'amour à notre planète. Un ouvrage qui nous fait prendre conscience de l'importance de sa préservation à travers des exemples concrets d'espèces menacées et mises en lumières par de magnifiques illustrations. Bravo pour cet engagement et cette réalisation !

Melvin et Betsy vous inviteront à l'automne pour une séance d'échanges et de dédicaces à la bibliothèque de Boissy. Plus d'informations sur cette séance dans un prochain numéro. En attendant, l'ouvrage est disponible en consultation à la bibliothèque. N'hésitez pas à le découvrir

DOSSIER. Retour sur l'évolution du poste de Betsy VIGNERON, bibliothécaire de Boissy

100 POUR CENT BOISSY !

En quittant la Communauté de Communes de l'Arpajonnais en 2016 et en rejoignant la CCEJR (Communauté de Communes Entre Juine et Renarde), la commune a délégué la compétence Culture à cette dernière.

Ce transfert de compétence devait avoir pour effet un transfert de gestion du Conservatoire de Boissy à la CCEJR.

Betsy VIGNERON, agent communale buxéenne, avait alors la gestion de la bibliothèque mais aussi du Conservatoire de Boissy et consacrait une part non négligeable de son temps à la gestion des inscriptions, de la facturation et de la relation entre adhérents et professeurs.

Passionnée de musique, Betsy, mais aussi la Municipalité, ont appris soudainement il y a quelques semaines, que la CCEJR, souhaitait se restructurer en centralisant la gestion de son secrétariat et par conséquent que Betsy n'aurait plus la gestion du Conservatoire avec effet immédiat.

Nous tenions avant tout à remercier chaleureusement Betsy pour le travail réalisé au sein du Conservatoire pendant ces nombreuses années. Le Conservatoire n'aurait sans doute pas le dynamisme et le rayonnement qu'il a aujourd'hui sans elle. Appréciée de tous pour sa disponibilité, son sérieux et sa bonne humeur contagieuse, Betsy restera pleinement investie au sein de la bibliothèque à laquelle elle apporte tant.

Avec ce glissement de gestion, la Municipalité restera très vigilante quant à la poursuite de la qualité du service rendu aux adhérents du Conservatoire de Boissy.

Passé cette nouvelle, la Municipalité souhaite capitaliser sur ce temps précieux et reste convaincue qu'il s'agit d'une opportunité pour Boissy de bénéficier pleinement des nombreuses qualités de Betsy et ce, notamment sur le secteur de la Culture (Musique, Jeux, Animations culturelles, Evénements festifs...)

De beaux projets à construire pour la commune auxquels Betsy pourra apporter toute son énergie, son sérieux...et son grain de folie !

"C'est avec une grande tristesse qu'au bout de ces 14 années dédiées à nos jeunes et moins jeunes musiciens, mes missions au sein du conservatoire s'achèvent. Cette décision est indépendante de ma volonté mais je reste malgré tout ambitieuse sur mes nouvelles fonctions sur le secteur culturel de notre commune".



Betsy VIGNERON, bibliothécaire de Boissy



Nouveau fonctionnement du secrétariat.

Mylène Bagieu, se tient désormais à votre disposition au 01 60 80 24 46 comme suit :

- Mardi, Jeudi, Vendredi : 14h30 - 18h00
- Mercredi : 9h30 - 12h / 14h00 - 18h00
- Samedi : 10h00 - 12h00

Ainsi qu'à l'adresse mail : conservatoire.boissy@ccejr.org, du mardi au vendredi en journée, et le samedi matin.



BADMINTON CLUB BUXEEN—APRES-MIDI PORTE OUVERTE MERCREDI 8 JUIN

Le Badminton Club Buxéen organise une après-midi porte ouverte le mercredi 8 juin 2022 de 15h30 à 18h30 afin de faire découvrir le badminton à tous nos jeunes sportifs.

Venez participer à des matchs et remporter des défis pour valider votre feuille de route.

Le temps à prévoir sur place est d'environ 1h. Pour les enfants à partir de 6 ans, mais aussi pour les adultes avec différents niveaux de challenge proposés. Une buvette sera tenue sur place.

En espérant vous voir nombreux pour cet événement !

Amicalement et sportivement, le Badminton Club Buxéen

Contact : magnol.fabien@gmail.com

JUDO CLUB DE BOISSY—PORTES OUVERTES SAMEDI 18 JUIN

Le samedi 18 juin, le Judo Club de Boissy installe un Dojo éphémère, en extérieur, au Complexe du Jeu de Paume !

Nouveau pratiquant ? Ancien adhérent ? : Nous vous attendons sur les tatamis pour venir découvrir ou redécouvrir cet Art Martial !

Ateliers disponibles pour tous : enfant, ado, adulte. Le Judo à Boissy c'est 40% de filles : Venez nombreuses !

Retrouvez toutes les informations de cet événement sur notre site internet : jcbssy.fr

Suivez nos aventures sur notre page Facebook : facebook.com/jcbssy

A très vite sur les tatamis !

EVIDANSE — GALA DU SAMEDI 18 JUIN

Notre association vous propose:

- des cours de Modern Jazz à partir de 3 ans ainsi qu'aux adultes.
- des cours de Zumba tous les mardi à partir de 19h.

Pour plus de renseignements, vous pouvez nous contacter par email à : evidanse.boissy@gmail.com

A NOTER DÈS À PRESENT:

Le spectacle aura lieu le **samedi 18 juin 2022 à 21h** au complexe du Jeu de Paume.

Evidanse revisite les Films à travers la danse.

Tarifs des billets : Adulte 8€ / -14 ans 5€ / - 6 ans gratuit

Prévente de billets le 11 Juin et le 17 Juin. Renseignements par mail : evidanse.boissy@gmail.com



DANSE POUR TOUS — GALA DU DIMANCHE 26 JUIN

L'École de danse classique « danse pour tous » a le plaisir de vous annoncer que le gala de fin d'année aura lieu le dimanche 26 juin 2022 à 15h , au jeu de paume salle Marc Alexandre.

[Économie Locale]

APPEL—PETIT-DEJEUNER DES ENTREPRENEURS ET DES COMMERCANTS DE BOISSY

L'APPEL (Association Pour la Promotion de l'Economie Locale de Boissy Sous Saint Yon) vous invite à venir partager un moment de convivialité autour d'un petit-déjeuner offert avec les entrepreneurs et commerçants de votre commune.

On vous attend nombreux le **dimanche 12 juin sur le parvis de la mairie à partir de 9h30.**

REPAS ET COLIS DE FIN D'ANNEE POUR LES SENIORS



Comme tous les ans, la commune propose aux personnes âgées de plus de 66 ans un repas ou un colis de fin d'année, sur INSCRIPTION. Le repas sera organisé le samedi 03 décembre 2022 à midi au gymnase.

Les colis seront distribués à la Grange aux Anneaux lundi 05 décembre après-midi, mardi 06 décembre toute la journée et peut-être mercredi 07 décembre après-midi. Certains colis pourront être distribués à domicile dans les jours qui suivent **seulement si vous avez l'impossibilité de venir ou d'envoyer quelqu'un venir le chercher.**

Afin d'organiser au mieux ces prestations, et de respecter les délais de commande, nous vous remercions de bien vouloir remplir un coupon (repas ou colis) à disposition au CCAS, et de le rapporter, rempli, **UNIQUEMENT au CCAS** (au bureau de poste) et **OBLIGATOIREMENT avant le 30 septembre 2022.** Les bulletins rapportés après cette date ne seront pas pris en compte. Pour les personnes ne pouvant se déplacer, vous pouvez appeler le CCAS qui vous inscrira par téléphone : 09.61.66.79.40 / 01 64 95 79 40.

PLAN CANICULE 2022

Les personnes isolées et/ou ayant des problèmes de santé ou de mobilité ont la possibilité de s'inscrire sur le registre canicule du CCAS.

En cas de forte chaleur, ces personnes seront contactées par téléphone.

Un formulaire d'inscription sera à votre disposition au CCAS comme l'an dernier : 09.61.66.79.40 / 01 64 95 79 40



QUI PEUT S'INSCRIRE ?

- Les personnes de 65 ans et plus ;
- Les personnes de 60 ans reconnues inaptes au travail ;
- Les personnes adultes handicapées (toute personne bénéficiant de l'Allocation Adulte Handicapé, de l'ACTP, de la carte d'invalidité, d'une pension d'invalidité du régime de base de la Sécurité Sociale ou du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, reconnu travailleur handicapé).

QUI PEUT FAIRE LA DEMANDE D'INSCRIPTION ?

- La personne concernée ;
- Son représentant légal ;
- Un tiers (parent, voisin, médecin traitant...) avec l'accord de la personne concernée.

SI ON CHANTAIT

La prochaine séance « Si on chantait » pour les jeunes de plus de 60 ans, se déroulera dans la bonne humeur et dans la Grange aux Anneaux, le 21 juin, jour de la fête de la musique, de 16h30 à 18h30. Elle se clôturera par un pot amical.

Si le temps le permet, nous pourrons chanter dehors devant la Grange aux Anneaux. A bientôt !



ATELIERS TRICOT-COUTURE

Vous êtes nombreux à avoir agréablement découvert le « Knit graffiti » ou « tricot urbain » sur les arbres place de la mairie, tout en respectant la respiration de l'écorce. Le but est de colorer la ville, d'ouvrir le dialogue avec les passants, de redonner le sourire. L'atelier Tricot poursuit aussi ses autres 2 projets : layette solidaire et stand de vente pour Octobre Rose.

Les prochains ateliers auront lieu les : mardi 7 juin de 10h à 12h, mercredi 15 juin de 18h à 20h, mardi 28 juin de 10h à 12h et mardi 5 juillet de 18h à 20h. Renseignements : claire.cazade-saada@boissy-ssy.fr

[Solidarité - Social - Séniors - Santé]

ATELIERS DU CCAS - Renseignements et inscription : 09.61.66.79.40 / 01 64 95 79 40

Atelier Equilibre - CCAS

Les ateliers équilibre organisés par l'association SIEL BLEU continuent à la Grange aux Anneaux, tous les jeudis de 10h à 11h et de 11h à 12h, sur inscription auprès du CCAS 09.61.66.79.40 / 01 64 95 79 40. Il reste des places, n'hésitez pas !

Atelier Marche Nordique-CCAS

Les ateliers de Marche Nordique ont lieu tous les mardis de juin de 14h à 15h30, sur inscription au CCAS, pour les personnes de plus de 60 ans, peu sportives, mais attirées par la marche en groupe. Il reste des places, allez-y !

#Pour information, sachez que le responsable de l'exposition DINOSAURES qui a eu lieu le mois dernier dans notre commune, a fait un don de 100 euros au CCAS. Nous lui adressons tous nos remerciements.



ESPACE FRANCE SERVICES DE BOISSY- SOUS-SAINT-YON

mail : opmsap@boissy-ssy.fr

téléphone 01 64 95 79 40

LA CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE



Passer le Bafa :
Des aides existent pour le financer



Le secteur de l'animation vous intéresse ?
Encadrer des enfants et découvrir de nouveaux lieux vous tente ?
La Caf peut vous aider à financer votre Bafa !
Pour plus d'informations : rendez-vous sur caf.fr

Qu'est-ce qui change pour les détenteurs d'armes depuis le 08 février 2022 ?

Seuls les chasseurs sont à ce stade concernés par l'extension du déploiement des fonctionnalités du système d'information sur les armes (SIA). Ils doivent créer un compte dans le SIA pour acquérir ou vendre une arme depuis le 08 février. Les autres catégories de détenteurs d'armes y auront accès progressivement

[Urbanisme- Travaux - Sécurité - Équipement]

STATIONNEMENT—PARKING LOUISE MICHEL (BIBLIOTHÈQUE – FOYER JEAN JAURES)

Ce parking, rénové sous l'ancienne mandature, s'est très vite dégradé pour devenir lors de fortes pluies parsemé de très grosses flaques d'eau.

Le 3 mai, des réparations ont été effectuées pour palier à cette problématique. Face à cette solution temporaire, nous avons donc lancé des demandes de devis pour une refonte complète de ce parking, pour lequel entre autre 100% des eaux de pluie devront être absorbées sur le terrain (réglementation obligatoire du syndicat de l'orge - SYORP) et pour une durée sans usure de roulement largement supérieure à l'ancienne technologie employée.

En même temps nous avons demandé aux services techniques de la commune de végétaliser le pourtour de ce parking pour le rendre un peu plus chaleureux.

Nous vous tiendrons informés des dates possibles des travaux en adéquation avec le budget d'investissement communal.

TRAVAUX AU TERRAIN DE FOOTBALL AU COMPLEXE DU JEU DE PAUME

Les travaux réalisés sur l'éclairage du terrain de football représente un investissement de 79 102,50 € HT. Afin que la commune ne supporte pas seule ce coût et bénéficie de financements extérieurs, nous avons perçu une subvention DETR de 17 846 € ainsi qu'une subvention de la fédération française de football (FAFA) de 15 000 €. Ainsi, la participation financière pour la commune s'élève à 46 256,50 € HT. Ce chiffrage ne tient pas compte des pénalités appliquées à l'entreprise en raison du retard pris.

Cet exemple de projet illustre le travail effectué par la municipalité et les services dans la recherche de subventions afin de limiter l'impact sur les finances de la commune.

Concernant les travaux actuels sur le terrain d'entraînement, il s'agit d'un nivellement, décompactage et regarnissage du terrain. Par la suite, les travaux d'entretien des pelouses seront prévues chaque année pour un coût moindre mais régulier.



ECLAIRAGE—PLUS ECONOMIQUE, PLUS ECOLOGIQUE

Bonne nouvelle, quatre premières rues ont été modifiées en lampes à led. Cela doit amener une baisse de la facture énergétique et une augmentation du bien-être écologique, sur lesquels nous nous étions engagés. Concernant ces voies nous attendons, de la part de la communauté de communes, une solution pour un réglage de l'intensité de 100% à 50%, comme cela était prévu. Ceci devrait amener un éclairage plus adéquat pour les riverains et une plus grande réduction du coût énergétique.

La communauté de communes ayant des problèmes financiers, a décidé lors du vote du budget, en avril que l'investissement alloué aux communes, dont Boissy-sous-Saint-Yon serait égal à 0 € pour 2022. Les compétences Voiries - Éclairages - Assainissement EP étant de compétences communauté de communes, les devis validés en octobre 2021 pour modifier d'autres rues, dans le but d'arriver à un total de 18 % des points lumineux de la commune en led (556) à fin 2022, ne pourront se faire. Il en sera de même pour l'investissement voirie pour lequel nous avons prévu de continuer la rénovation de certains trottoirs.

De plus, le temps de comprendre le fonctionnement d'une mairie et de la communauté de communes, de répertorier les travaux les plus utiles à la commune en termes de voirie, éclairage et assainissement EP nous avons économisé des montants des années précédentes. Ceux-ci nous ont été également supprimés pour 2022.

De par la loi, il nous est impossible de mettre en place des fonds propres (fonds de concours) pour compenser le manque de budget en investissement de la communauté de communes.

Nous espérons pouvoir continuer la rénovation de notre parc de point lumineux / armoires électriques, de nos trottoirs et des problèmes d'assainissements EP en 2023. Nous vous tiendrons informés de l'évolution de l'investissement budgétaire de la communauté de communes pour 2023, concernant la commune.

RETOUR SUR...

COMMÉMORATION DU 08 MAI 1945

Cérémonie très émouvante ce matin du 8 mai à l'ancien cimetière de Boissy ss St Yon, en présence des anciens combattants, de la chorale "Si nous chant'Yon", du CMJ, de passionnés en costumes d'époque, et d'un jeune porte-drapeau volontaire.

M. Bernard Rouault, président des anciens combattants, et M. Raoul Saada, Maire de Boissy, ont rendu hommage aux combattants pour la paix et la défense des valeurs républicaines, si cruellement fragiles actuellement en Europe et dans le monde.

Justine et Jules, nos fidèles représentants du CMJ nous ont émus en lisant un beau poème d'Ornella D'Amico, relatif aux sacrifices des hommes.

Le « Canon de la Paix » et la « Marseillaise » ont résonné au sein de la chorale et en nous tous, et des gerbes de fleurs tricolores ont été déposées par les enfants, en hommage aux morts pour la France.

Un grand MERCI à tous les participants à cette belle cérémonie qui restera dans nos mémoires !



LA PAROLE AUX ÉLUS DE LA LISTE MAJORITAIRE - BONJOUR BOISSY

Le vote des budgets : Le temps des choix et de la prudence

La construction et le vote des budgets est un temps de travail particulièrement intense pour les conseils municipaux et intercommunaux. Il s'agit d'équilibrer les recettes et dépenses de l'année à venir mais également de préparer le futur de votre territoire. Les premières pages de ce Boissy Infos vous expliquent dans le détail les positions qui ont été prises par vos élus de la liste majoritaire Bonjour Boissy.

Le présent est difficile pour nombre d'entre nous et l'avenir est incertain. Vous le savez, nous le savons. **La prudence est donc de mise.**

Toutes les dépenses engagées correspondent aux besoins du Boissy d'aujourd'hui et à ceux du Boissy de demain. L'emprunt qui a été voté se justifie totalement pour un investissement de très longue durée destiné à permettre l'implantation d'équipements communaux et intercommunaux dont le besoin, déjà identifié aujourd'hui, sera encore plus évident demain.

Faire appel à l'emprunt n'est pas tabou pour une collectivité tant qu'il est fait dans des conditions raisonnables et acceptables. Les services du Trésor Public, chargés de contrôler les finances des collectivités, n'ont à cet égard rien trouvé à redire sur cet emprunt :

- **Emprunt justifié par un investissement de très longue durée**
- **Endettement proche de zéro**
- **Montant de l'emprunt très raisonnable par rapport à notre capacité d'endettement**
- **Capacité à rembourser les échéances**
- **Taux fixe et très correct.**

Les élus de la liste majoritaire Bonjour Boissy, ont fait le choix de construire **avec toute la prudence nécessaire** le Boissy de demain en élaborant un budget qui a été **voté à l'unanimité**, lors du Conseil Municipal du jeudi 7 avril 2022.

LA PAROLE AUX ÉLUS DE LA LISTE MINORITAIRE - LE FUTUR DE BOISSY

Le « rapport d'orientation budgétaire » pour l'année 2022 a été présenté le 08 mars 2022.

La section « chiffres locaux » a appelé des remarques. Elle laisse voir une augmentation significative des dépenses de fonctionnement, en regard d'une diminution des recettes de fonctionnement et d'investissement. Il a été mentionné au conseil que ce rapport révélait un changement d'orientation, notamment dans la gestion de la dette qui devait s'éteindre en 2024. Dans une période où l'inflation (4% prévu à date) reprend vigueur, ainsi que les taux d'intérêt d'emprunt. Nous avons exprimé une inquiétude relative aux divers éléments présentés et plus particulièrement, **la prévision d'un emprunt de 630 K€ à 0,55%**...voir le verbatim audio de notre intervention.

https://drive.google.com/file/d/1Slzg4ofudyigfl4TQBaHH_Qj1DPMAxbA/view

-La présentation du budget primitif conforte notre inquiétude, aujourd'hui 5,1% en France, chez nos voisins (11,9% au Pays-Bas,10% en Espagne , 7% en Allemagne) et d'autre part les taux directeurs (voisins de 0% devant proche de 1%, probablement 1,5 à 2% rapidement en début 2023).Un emprunt est programmé (non encore signé) **passant de 630K€ en mars à 1m€ au taux de 1,15%, ce jour 7 avril**. L'orientation prise est inquiétante, Il est à souhaiter qu'après l'ajustement national de la base de l'impôt foncier, qu'aucune augmentation de la fiscalité locale ne soit nécessaire dans les temps futurs.



AGENDA JUIN 2022 - INFOS PRATIQUES

MERCREDI 8 JUIN

PORTES OUVERTES DU BADMINTON CLUB BUXEEN
15h30-18h30 - salle Marc Alexandre

VENDREDI 10 JUIN

REUNION PUBLIQUE CCEJR BUDGET 2022 BILAN ET PERSPECTIVES
19h - La Canopée

COMITE DE LECTURE ADULTES

19h - bibliothèque G. Brassens

CONCERT CHORALE ADULTE/CHANT

20h - Eglise St Thomas Becket

SAMEDI 11 JUIN

VIDE-MAISON
10h-18h tout le village

DIMANCHE 12 JUIN

ELECTIONS LEGISLATIVES

8h-20h - premier tour

PETIT DEJEUNER PAR L'APPEL ENTREPRENEURS/ COMMERCANTS BUXEEN

9h30-- parvis de la mairie

DIMANCHE 12 JUIN

VIDE-MAISON
10h-18h tout le village

LUNDI 13 JUIN

COLLECTE DES DECHETS VEGETAUX

Sortir votre bac avant 11h

MERCREDI 15 JUIN

ATELIER TRICOT
18h-20h - Grange aux Anneaux

SAMEDI 18 JUIN

PORTES OUVERTES DU JUDO CLUB DE BOISSY

Complexe du Jeu de Paume

GALA EVIDANSE

21h-Complexe du Jeu de Paume

DIMANCHE 19 JUIN

ELECTIONS LEGISLATIVES
8h-20h - second tour

MARDI 21 JUIN

SI ON CHANTAIT
16h30-18h30 - Grange aux Anneaux

SAMEDI 25 JUIN

FETE DE LA MUSIQUE
18h30 - Espace Pasteur

DIMANCHE 26 JUIN

GALA DANSE POUR TOUS
15h-Complexe du Jeu de Paume

LUNDI 27 JUIN

COLLECTE DES DECHETS VEGETAUX

Sortir votre bac avant 11h

MARDI 28 JUIN

ATELIER TRICOT
10h-12h - Grange aux Anneaux

JEUDI 30 JUIN

CONSEIL MUNICIPAL
20h - Grange aux Anneaux

3 REUNIONS PUBLIQUES A VOTRE RENCONTRE



Les élu(e)s vous invitent à un temps d'échanges sur la vie quotidienne, sur les projets en cours, sur vos envies pour la commune. La sectorisation proposée est celle des bureaux de vote.

JEUDI 9 JUIN

VENDREDI 17 JUIN

VENDREDI 1^{ER} JUILLET

BUREAU DE VOTE N°1 20H - GRANGE AUX ANNEAUX

BUREAU DE VOTE N°2 20H - SALLE DE L'ANCIEN CLE

BUREAU DE VOTE N°3 20H - SALLE PABLO NERUDA

ASTUCES BOISSY ANTI-GASPI



De l'huile rance ?

AFIN DE LA TRANSFORMER EN SOIN BEAUTE, MELANGEZ -LA AVEC DU SUCRE EN POUDRE POUR OBTENIR UNE HUILE GOMMANTE ET HYDRATANTE

RECENSEMENT MILITAIRE / CITOYEN

Les jeunes nés en 2006 doivent se présenter en mairie, à

la date de leur anniversaire, afin d'effectuer les formalités de recensement, munis du livret de famille, de leur carte d'identité ainsi que d'un justificatif de domicile.

PHARMACIES DE GARDE

DIMANCHE 5 JUIN

LE PLESSIS PATE

CHARLES

☎ 01 60 84 74 17

LUNDI 6 JUIN

BRETIGNY SUR ORGE

MAISON NEUVE

☎ 01 60 85 04 88

DIMANCHE 12 JUIN

MAROLLES EN HUREPOIX

DE LA GARE

☎ 01 69 14 80 70

DIMANCHE 19 JUIN

MONTLHERY

CENTRALE

☎ 01 69 01 00 27

DIMANCHE 26 JUIN

ANGERVILLIERS

CLAUSIER

☎ 01 64 59 18 38

**Sous réserve de modifications de dernière minute*

MAISON MEDICALE DE GARDE

Contactez le centre de régulation **01 64 46 91 91** - samedis de 14h à 20h / dimanches et jours fériés de 8h à 20h

